Doc. 949
21 janvier 1959

Etudes des minorités nationales

Proposition de recommandation
déposée par M. Ernst PAUL et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Considérant que l'étude des problèmes particuliers de droit international que posent les minorités nationales des pays membres devrait être développée dans les universités d'Europe ;

Constatant l'absence de chaire de cette spécialité dans les universités des États membres,

Recommande au Comité des Ministres de prendre les dispositions nécessaires pour que soit créée, sous les auspices du Conseil de l'Europe, une chaire de droit des minorités nationales dans une université d'Europe fréquentée, de préférence, par des étudiants de diverses nationalités.

Signé (voir au verso)

Signé:

PAUL Ernst, Allemagne